



Conseil municipal du 27 septembre 2023 à 19 h

-Liste des délibérations-

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice LARCHE, Maire de Perthes-en-Gâtinais.

Etaient Présents :

MM. LARCHE, MAGNIER, POIRIER, GBIANZA, FRANCISCO, BENYAKAR ;

MMES PORTE, LAYET, GRIPPON-LAMOTTE, MENAGER, GRANSART, SERVEAUX-MARTINS, NOGUES, FORNARELLI ;

Formant la majorité des membres en exercice ;

Avaient donné pouvoir :

MME MALMANCHE S. à M. FRANCISCO,

M. MACAIGNE à M. BENYAKAR,

M. MALMANCHE F. à M. MAGNIER.

Etaient Absents :

M. TAVERNIER

Madame FORNARELLI est désignée secrétaire de séance.

Compte-rendu de séance : Les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 9 juin 2023 à 20h.

Délibération n°	Objet	Vote
20	DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL POUR 2023 – REGULARISATION ET NEUTRALISATION D'AMORTISSEMENTS	unanimité
21	DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET COMMUNAL POUR 2023 – INTEGRATIONS DE FRAIS D'ETUDES AUX TRAVAUX	unanimité
22	DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET COMMUNAL POUR 2023 – ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER ET EMPRUNT	unanimité
23	REGULARISATION DES I.C.N.E. DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT DE 2017 CLOTURES	unanimité
24	ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION	unanimité
25	CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)	unanimité
26	CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL PAR LE SERVICE INTERIM TERRITORIAL DU CDG DE SEINE-ET-MARNE	unanimité
27	CREATION / SUPPRESSION DE POSTES AU SERVICE PERISCOLAIRE	unanimité
28	SOUSCRIPTION D'UN PRET MOYEN TERME POUR L'ACQUISITION DES PARCELLES AC 289 ET AC 292 SISES 1 ^{bis} RUE DE CHAILLY	unanimité

Délibération n°	Objet	Vote
29	<p>COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION :</p> <p>Contrat avec la société ARC77 pour la mission de CSPS des travailleurs lors des travaux de rénovation thermique de l'école élémentaire.</p> <p>Marché d'assistance à maitre d'ouvrage est conclu avec la société INGENIERIE SPORTIVE ET CULTURELLE pour la création d'un pôle maisons associations/médiathèque/services techniques.</p> <p>Modification des statuts de la régie de recettes de Perthes : suppression responsabilité pécuniaire personnelle du régisseur (nouveau décret).</p> <p>Attribution concession trentenaire à Bernard MULLER et sa famille.</p> <p>Préemption de la parcelle AC n° 289 et 292, au 1 bis rue de Chailly située en zone Uf et en OAP n°3.</p> <p>Contrat avec la société APAVE pour la mission de contrôle technique lors des travaux de rénovation thermique de l'école élémentaire</p> <p>Avenant n° 2 au contrat C CLAIR&NETT pour le nettoyage bâtiments communaux : prolongation de délai pour terminer l'année civile 2023, du 01/09 au 31/12/23.</p>	unanimité

Affichage « à la porte de la Mairie » le 28 septembre 2023

Le maire, Fabrice Larché